

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2024
	Délibération N° : 20240123-03
OBJET : Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention pour la réalisation de travaux de reconstruction du Pont Saint-Laurent et pour la restauration du Pont sur le Ségure auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre du Programme national Ponts « Travaux ».	

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCAION : 15/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE.

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

Charles LACROIX a donné pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Programme National Ponts de « France Relance », le bureau d'études Sixense Engineering, a réalisé deux visites, l'une en 2022 et l'autre en 2023, répertoriant les ouvrages qui nécessitaient des mesures de sécurité.

Il rappelle que deux ouvrages sont déjà en cours de reconstruction : le Pont de Guillestre et le Pont du Tioure dit pont des Chiens de Traineaux.

Le Maire propose de poursuivre la mise en sécurité des ponts communaux en procédant à la reconstruction du Pont Saint-Laurent et au remplacement des lisses et garde-corps sur le Pont de Ségure, dit pont de Jassaygues. Suite au diagnostic établi par le bureau d'études, ces deux ouvrages présentent en effet un défaut majeur, sur la structure pour le pont Saint-Laurent, et sur le dispositif de retenue pour le pont de Ségure dit pont de Jassaygues.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention pour la réalisation des travaux sur ces deux ponts auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre du Programme national Ponts « Travaux ».

Il présente le plan de financement prévisionnel :

<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Pont de Saint Laurent	25 500,00 € HT	Préfecture des Hautes-Alpes – Programme national Ponts « Travaux » (60%)	32 371,20 € HT
Pont de Ségure dit Pont de Jassaygues	28 452,00 € HT	Autofinancement de la commune (40%)	21 580,80 € HT
TOTAL DES DEPENSES	53 952,00 € HT	TOTAL DES RECETTES	53 952,00 € HT

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 005-200083517-20240123-2024012303-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 13 voix
POUR,

APPROUVE la proposition du Maire,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-avant,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre du Programme National Ponts « Travaux », et à signer toute pièce à intervenir concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture